



Assemblée générale

Distr. générale
8 février 2008

Soixante-deuxième session
Point 43 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 17 décembre 2007

[sans renvoi à une grande commission (A/62/L.33)]

62/97. Radiation du Samoa de la liste des pays les moins avancés

L'Assemblée générale,

Rappelant la résolution 2007/35 du Conseil économique et social, en date du 27 juillet 2007, relative au rapport du Comité des politiques de développement sur sa huitième session,

Tenant compte de sa résolution 59/209 du 20 décembre 2004 sur une stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés,

Prend note de la décision du Conseil économique et social de faire sienne la recommandation du Comité des politiques de développement tendant à ce que le Samoa ne figure plus sur la liste des pays les moins avancés¹.

*74^e séance plénière
17 décembre 2007*

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 13 (E/2006/33), chap. I, sect. A, recommandation 2.